

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ PAR L'ASSOCIATION FÉMININE D'ÉDUCATION ET  
D'ACTION SOCIALE  
DE LA RÉGION MAURICIE  
À LA COMMISSION SUR L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE :  
CHOISIR L'AVENIR

## PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION FÉMININE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE (Aféas)

Organisme sans but lucratif fondé en 1966, l'Aféas regroupe 13 000 Québécoises qui travaillent bénévolement au sein de 300 groupes locaux répartis en 12 régions. L'Aféas a pour mission de défendre les droits des femmes et de travailler à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. C'est par l'éducation et l'action sociale concertée qu'elle concourt à la construction d'une société fondée sur les valeurs de paix, d'égalité, d'équité, de justice et de respect. L'Aféas fait partie d'organismes ou de regroupements québécois, canadiens et internationaux pour faire avancer ses dossiers.

Dans ses multiples actions et prises de positions, l'Aféas vise l'autonomie des femmes sur les plans social, politique et économique afin qu'elles puissent participer de plein pied à la vie démocratique du Québec, et ce, à tous les paliers. Lors des assemblées générales annuelles locales, régionales et provinciales, ses membres élisent démocratiquement leurs dirigeantes et décident des orientations et des revendications à défendre. Ainsi, lorsque l'Aféas se prononce, elle le fait au nom de ses membres, selon leurs attentes et leurs besoins.

L'eau du Québec

L'abondance de l'eau sur notre planète est bien connue. Plus de 70% de sa surface en est constituée. Seulement 2.5% de cette eau est douce. Cependant, malgré ce qui semble être une richesse inépuisable, pour nous, au Québec, puisque le fleuve St-Laurent, à lui seul, fournit 40% de notre eau douce, nous sommes donc des privilégiés mais nous sommes aussi un des plus grands consommateurs. L'eau, cette précieuse richesse naturelle essentielle à la vie est malheureusement souvent malmenée par la pollution et l'usage abusif.

BAPE

En mai 2000, le BAPE a remis un rapport sur la gestion de l'eau : «L'eau ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur». Dans ce rapport, il recommande, entre autres, l'adoption d'une loi-cadre sur l'eau, les milieux aquatiques, qui clarifiera le statut de l'eau souterraine et de l'eau de surface.

Politique nationale de l'eau

- Après 5 années de recherches, de consultations et de prises de positions sur les enjeux, une politique nationale de l'eau est lancée en novembre 2002. Cette politique se fonde sur plus de cinquante engagements du gouvernement. Six de ces engagements s'adressent plus particulièrement à l'ensemble des Québécois et des Québécoises.
- A- Reconnaître l'eau comme un patrimoine collectif.
  - B- Accentuer la protection de la santé publique.
  - C- Protéger, conserver et restaurer les écosystèmes aquatiques reconnus pour leur rôle d'épurateur naturel de l'habitat de la flore et de la faune.
  - D- Permettre aux Québécois et aux Québécoises d'avoir accès à l'eau, tant pour leurs besoins essentiels que pour le plaisir et le loisir.
  - E- Favoriser la mise en place d'organismes de gestion par bassin versant.
  - F- Soutenir les organismes bénévoles de nos lacs dans leurs efforts pour contrer la dégradation des milieux aquatiques.

La gestion  
de l'eau

L'accès à l'eau potable est un droit humain individuel et collectif ; la commercialisation de l'eau, la privatisation, la tarification représentent des risques importants à l'exercice de ces droits.

S'inspirant du rapport du BAPE sur la gestion de l'eau, la politique nationale de l'eau confirme les principes suivants :

La propriété de l'eau est collective.

La gestion de l'eau doit rester une responsabilité publique.

Le financement de l'eau doit être collectif et solidaire.

Nappes d'eau  
souterraines  
et dépotoirs

Un autre danger guette la qualité de l'eau douce. L'état des nappes souterraines au Québec est peu connu. À l'heure actuelle, il n'existe pas de carte qui ferait un inventaire précis de nos ressources souterraines tant sur le plan quantitatif que sur le plan pollution.

Notre position

Tel que décrit plus haut, nous sommes inquiètes sur une de nos richesses naturelles vitales à l'être humain, à notre agriculture et à l'agroalimentaire. Nous sommes conscientes que l'on ne peut produire des aliments sans engrais, qu'ils soient naturels ou chimiques, dans les deux cas il existe un risque de pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques. Nous savons aussi que le producteur d'aujourd'hui est mieux encadré et plus conscient de protéger l'environnement. Produire des aliments sains au meilleur coût possible tout en respectant les normes environnementales est, pour le producteur et l'agriculture, un défi de taille.

Nourrir le Québec n'est pas une mince tâche. Les consommateurs étant toujours de plus en plus exigeants sur la qualité et l'apparence de ce qu'ils mangent.

,  
Changer certaines de leurs habitudes serait pour le producteur une façon d'envisager la culture biologique, la demande étant là.

Des aliments exempts d'engrais chimiques, une protection accrue de nos cours d'eau, une prise de conscience collective de la richesse qui est la nôtre, c'est-à-dire, nos terres agricoles et notre eau potable. En choisissant de faire autrement la production agricole et animale, les producteurs Québécois continueront de mettre sur nos tables des aliments sains, tout en protégeant l'environnement dans lequel nous vivons tous.

L'heure des choix est arrivée pour le producteur et le consommateur. Faisons en sorte que ce choix soit le meilleur.

Merci de nous avoir permis d'exprimer, en quelques mots, la vision de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (Aféas).

Huguette Gauthier, prés. rég.  
2483, de la Montagne  
Shawinigan QC G9N 6J9  
Tél. : 819-539-6641  
Fax. : 819-539-6889

Source : Document de travail du Congrès provincial, août 2004, Trois-Rivières.